

Comment répondre ?

La saisie de votre dossier se fait par voie informatique via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais (<http://www.cg62.fr>) à partir du 1^{er} décembre 2009.

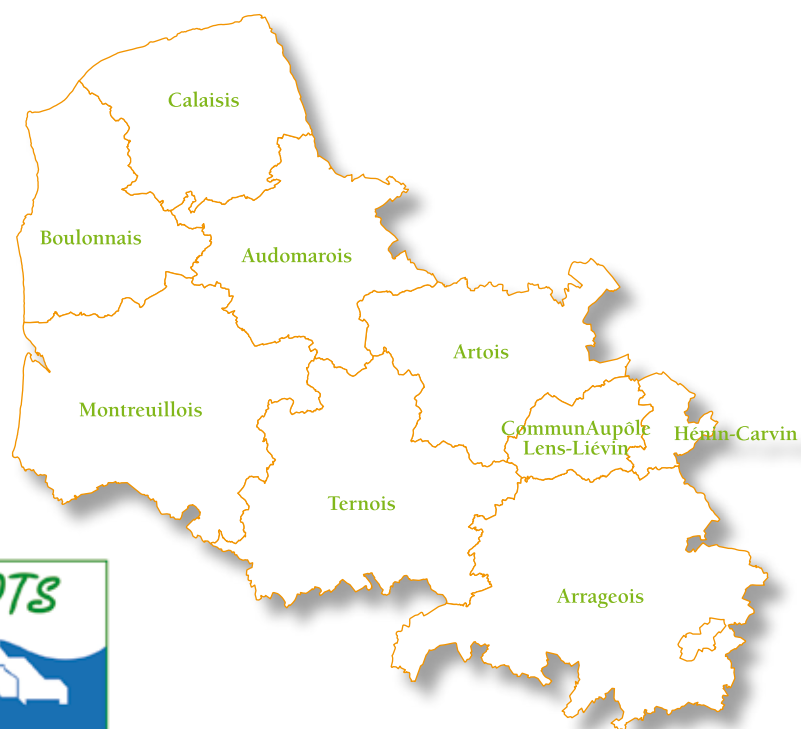
Plus d'informations sur le dépôt des dossiers et la procédure de sélection auprès du Service Départemental Santé : 03 21 21 63 02

Charte Santé



Nord-Pas-de-Calais

Les territoires du Pas-de-Calais



Appel à Propositions d'actions de Santé (APAS) 2010

« Le plaisir de bouger et de
manger équilibré sans vider
son porte-monnaie »

Alimentation-activité physique et petits budgets

Date limite de réception des dossiers : **12 janvier 2010**

«La prévention en matière de santé : un engagement
fort du Conseil général du Pas-de-Calais»

Dominique Dupilet
Président du Département du Pas-de-Calais

Contexte

La thématique Alimentation-Activité physique constitue un des axes de la politique régionale de santé publique et du plan stratégique du Conseil Général du Pas-de-Calais, en raison de l'importance de ces deux déterminants de santé qui sont étroitement liés entre eux et à nos modes de vie.

Facteurs de bien-être, ce sont aussi des facteurs de protection contre de nombreuses pathologies, notamment le diabète, les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, et contre la surcharge pondérale. On sait aujourd'hui que les populations les plus vulnérables (20% de la population) cumulent insuffisance alimentaire et déséquilibre nutritionnel.

Dans ce contexte, l'APAS « Le plaisir de bouger et de manger équilibré sans vider son porte-monnaie » :

- illustre la volonté et la détermination du Conseil Général du Pas-de-Calais à agir globalement sur la santé des plus démunis. Cette volonté se traduit notamment par le financement d'actions d'insertion dans les épiceries sociales et les PARI santé, mais aussi via les actions financées dans les centres sociaux dans le cadre des PTS.

Objectifs de référence (Plan Régional de Santé Publique, 2007-2011) :

- Favoriser l'adoption par tous de comportements favorables à la santé, en prenant en compte l'environnement des personnes.
- Communiquer à l'ensemble de la population les informations adaptées à chacun sur l'importance pour la santé de l'alimentation et de l'activité physique, ainsi que sur leurs pratiques.
- Aider chacun à s'interroger sur son mode de vie et les conséquences de celui-ci sur sa santé.
- Renforcer l'estime de soi et le bien-être de chacun par mais aussi pour une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.

Qui peut répondre ?

Dans le Pas-de-Calais : les épiceries sociales, les associations d'aide alimentaire (Restos du cœur, Croix Rouge, Secours Populaire, banques alimentaires...), les collectivités locales et les centres sociaux, FJEP.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- les actions centrées sur l'équilibre alimentaire pour concilier alimentation et petits budgets, tout en insistant sur la notion de plaisir et de partage pour donner envie de se mettre à table, de manger varié et de pratiquer une activité physique;
- les actions de sensibilisation des bénévoles et des travailleurs sociaux pour favoriser l'évolution des comportements alimentaires et l'activité physique des personnes concernées;
- les actions améliorant tant quantitativement que qualitativement la collecte et la distribution alimentaire et permettant la construction d'un programme d'activité physique personnalisé hebdomadaire;
- les actions qui utilisent les guides PNNS et le classeur Alimentation Atout Prix (INPES) ;
- les ateliers cuisine et les ateliers activité physique ;
- les actions intergénérationnelles et interculturelles.

Exemple d'initiative déjà soutenue :

Le projet Envie de cuisiner et de bouger, porté par le FJEP de Pas-en-Artois, a pour objectifs de donner envie de cuisiner varié pour apporter un mieux être et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique de détente en famille, par des promenades par exemple. Des ateliers jardinage et randonnée sont animés par un éducateur sportif et un professionnel de la CAF. Un comité de pilotage permet de faire le lien avec les Restos du cœur qui rencontrent le même public, la Maison du Département Solidarité (Conseil Général), la mairie et le collège de Pas-en-Artois qui porte aussi un projet PTS.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

1. Inscription dans l'ensemble des objectifs de l'APAS,
2. Conformité avec les principes éthiques et méthodologiques en promotion de la santé,
3. Inscription dans les priorités du territoire,
4. Qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, asocier systématiquement la population, ouvrir le partenariat, agir en s'adaptant aux réalités du territoire, décliner l'action dans la durée.

Sont à éviter : la stigmatisation des publics en situation de précarité, les actions qui font double emploi avec ce qui existe déjà, les actions plaquées sans prendre en compte les contraintes socio-économiques auxquelles sont confrontées les populations utilisatrices de l'aide alimentaire, les actions ponctuelles, des actions activités physiques se limitant à des séances de sophrologie ou de relaxation, les actions qui ne prennent en compte que l'alimentation et pas l'activité physique ou vice et versa...

Un outil pédagogique intitulé « Alimentation atout prix » est téléchargeable gratuitement via le site internet de l'INPES : www.inpes.sante.fr.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

- Le coordonnateur PTS de votre territoire.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé (accompagnement méthodologique).

Quel financement ?

Cet APAS est doté d'un budget total de 80 000 Euros TTC. Le projet peut se dérouler sur deux ou trois années consécutives à partir de la rentrée 2010/2011. Cependant chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et dans la limite des crédits disponibles après validation par la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais.